



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service eau**

Affaire suivie par Philippe ANTOINE
LET231310
Tél : 05 59 80 87 22
Mél : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 22 décembre 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2023-12-21-00009 du 21 décembre 2023 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relatif à la protection d'une voie publique en bordure du ruisseau de Jardoun sur la commune de Maspie-Lalonquère-Juillacq.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental
des territoires et de la mer
le responsable de l'unité quantité/lit
majeur

Monsieur le Président
SIVU Voirie du canton de Lembeye
38 place Marcadieu
64350 LEMBEYE

Pierre Escala